



Les Brèves du conseil municipal du 24 juin 2021

Le conseil municipal, réuni en date du 24 juin 2021 à la salle des fêtes, a délibéré.
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Terrain rue de Strasbourg : signature d'un bail emphytéotique avec la CENTRALE PV VOLGELSHEIM

Une centrale photovoltaïque au sol sera installée sur l'ancien terrain militaire rue de Strasbourg. Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 36 ans avec la CENTRALE PV VOLGELSHEIM. L'occupation du terrain donnera lieu au versement d'une redevance annuelle d'un montant de 88 766 €.

2) PREALIS : reconduction de la convention d'objectifs

La convention d'objectifs avec PREALIS, responsable de l'accueil périscolaire et extrascolaire a été renouvelée pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. La participation annuelle de la commune s'élève à 112 000 €. Afin de combler une partie du déficit, les tarifs vont augmenter à la rentrée de septembre 2021 de 2 % (pas de hausse depuis 2016).

3) Plan de Gestion des Risques Inondation Rhin-Meuse 2022/2027 : avis de la commune

Après avoir analysé le document du PGRI et ayant constaté des éléments pour lesquels il s'oppose, le conseil municipal a émis un avis défavorable sur ce projet.

4) Comcom Pays Rhin-Brisach : approbation de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Les conseillers municipaux ont approuvé la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), qui porte essentiellement sur le tripôle Biesheim-Volgelsheim et Neuf-Brisach dans les domaines de l'habitat, du patrimoine et espaces publics, de l'économie et du tourisme et des mobilités.

5) Comcom Pays Rhin-Brisach : approbation de la convention d'entretien du terrain stabilisé du COSEC

Une convention va être passée entre la Comcom et la commune concernant l'entretien par les agents techniques communaux du terrain stabilisé du COSEC. En contrepartie, la Comcom s'engage à prendre en charge le coût de ce travail pour 650 € par an.

6) Installation de nouveaux panneaux lumineux et mise en place d'une application mobile

Les deux panneaux d'information actuellement sur la commune ont été installés en 2008. Celui rue de la Paix sera remplacé par un panneau simple face monochrome, et celui situé rue du Poilu sera remplacé par un panneau double face monochrome et déplacé rue du Pourquoi-Pas. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 34 400 €. Une application mobile de la commune sera mise en place prochainement ce qui permettra à tous ceux qui la téléchargeront sur leur portable de recevoir des notifications (actualités de la commune, alertes météo...), de consulter les messages diffusés sur les panneaux...

7) Concours des maisons fleuries : nouveaux prix

La commission cadre de vie a décidé de créer de nouvelles catégories de prix, à savoir : maisons fleuries (7 prix), aménagements extérieurs (7 prix), balcons (3 prix) et jardins communaux (3 prix).

8) Carrefour Beaumartin : sens de la circulation

Ce carrefour reste dangereux et accidentogène malgré les différentes mesures déjà prises ces dernières années. Le conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable à la proposition de la Collectivité Européenne d'Alsace qui est de réaliser un essai de circulation en un sens unique « Neuf-Brisach-Volgelsheim » sur le pont.

9) Achat bras et cuve d'arrosage : résultats de la consultation

Pour optimiser les opérations d'arrosage dans la commune, le micro-tracteur va être équipé d'un bras d'arrosage et d'une cuve tractée. Ce système sera fourni par la société HAAG pour un montant de 21 180 € TTC.

10) Travaux d'entretien de la voirie communale / programme 2021 : résultats de la consultation

Les travaux ont été confiés à l'entreprise TRADEC de Colmar pour un montant TTC de 41 700 €. Ils seront réalisés dans une grande partie de la commune au mois de juillet 2021.

Travaux SNCF dans le cadre de la remise à niveau de la ligne de fret Colmar/Neuf-Brisach

Des travaux préparatoires devraient avoir lieu entre le 02 août et le 25 septembre sur Volgelsheim.

Prêt du radar communal à la gendarmerie de Neuf-Brisach

Une convention a été passée pour le prêt gracieux du radar communal à la gendarmerie afin d'effectuer des contrôles de vitesse, essentiellement sur Volgelsheim mais aussi dans les autres communes du territoire.

Plan canicule - Registre des personnes vulnérables

La mairie met à jour son registre communal des personnes vulnérables qui permettra aux services sanitaires et sociaux de les contacter en cas d'enclenchement par le Préfet du Plan d'Alerte et d'Urgence. Ce document permet de recueillir les éléments relatifs aux personnes de plus de 65 ans et des personnes handicapées qui en font la demande. La démarche d'inscription est volontaire. La demande est réalisée soit par la personne concernée ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (toute personne physique : parent, voisin, médecin traitant...). Elle peut se faire grâce au formulaire disponible en mairie ou par mail et téléchargeable sur le site internet de la commune www.volgelsheim.fr rubrique « mes démarches- formulaires à télécharger ».



Opération Tranquillité vacances

L'opération « tranquillité vacances » est reconduite : elle permet à tous ceux qui le souhaitent de déclarer leur absence en mairie et de bénéficier du passage de la police et de la gendarmerie lors de leurs patrouilles respectives. Pour partir plus tranquille et profiter de vos vacances, signalez votre absence et remplissez le formulaire à la mairie.

Mairie horaires d'été

Du 28 juin au 27 août, les bureaux de la mairie sont ouverts du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Bibliothèque de Volgelsheim 17, rue du Charme : horaires d'été

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque sera ouverte **les lundis et mercredis de 13h à 17h.**

Rappel : cotisation adultes = 7 € et enfants = 2 €. Vous trouverez de nombreux romans adultes dont des nouveautés chaque mois (MUSSO, LEVY, BOURDIN...), des albums, BD... pour les enfants et des magazines.



LA POLICE MUNICIPALE DE VOLGELSHEIM VOUS INFORME ...

RAPPEL DE REGLES DE STATIONNEMENT

Dans certaines parties de la commune, le stationnement est rendu difficile de par les aménagements de la voie publique (chaussée, trottoir) ainsi que par le manque d'emplacements par rapport à la densité d'habitations et de véhicules (la plupart des familles possèdent plusieurs voitures).

Nous vous rappelons cependant quelques règles de sécurité concernant le stationnement. Veillez à :

- Laisser un passage d'une largeur utilisable de 4 mètres minimum sur la chaussée. Evitez de stationner les véhicules l'un en face de l'autre rendant difficile la possibilité de passage d'un camion de pompiers
- Laisser un passage d'1 mètre minimum sur le trottoir lorsque vous êtes garé à cheval sur la rue et le trottoir afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite ou d'une poussette.
- Ne pas stationner sur les passages piétons, la totalité du trottoir, le long des lignes jaunes matérialisées au sol...

La voie de circulation réduite et la largeur de trottoir étroite ne permettent pas toujours de pouvoir respecter ces règles de bases. Dans ce cas-là, nous vous invitons à stationner vos véhicules sur votre propriété.

Nous souhaitons vous sensibiliser sur cette problématique, l'application stricte de la réglementation du stationnement étant difficile à respecter partout : nous comptons sur votre compréhension et votre civisme pour améliorer la sécurité de nos rues.

CIMETIERE

RAPPEL : l'accès au cimetière est interdit aux visiteurs accompagnés d'animaux à l'exception des chiens-guides accompagnant les personnes malvoyantes ou non-voyantes.



DEJECTIONS CANINES

Merci aux propriétaires de chien de ramasser les déjections de leur animal. Depuis le 11 décembre 2020, cette infraction est punie d'une contravention de 4ème catégorie d'un montant de 135 €.